

## COMMENT SORTIR MON PÈRE DE L'ALCOOL ?

---

Par Profil supprimé Postée le 30/04/2016 00:35

Bonjour / bonsoir.

Mon père est alcoolique, il boit à toute heure pendant le week-end et les soirs de semaine. La plus part du temps il s'en prend à mon grand frere ou ma mère mais cette situation est assez pesante pour moi. Mon frère subit et ma mère a baissé les bras depuis longtemps.

J'aimerais beaucoup retrouver le père que j'avais quand j'étais enfant.

Merci de m'avoir lu et de peut être pouvoir m'aider.

---

### Mise en ligne le 02/05/2016

Bonjour,

Vous et votre famille êtes confrontés à l'alcoolisme et à la violence de votre père et cette situation génère beaucoup de souffrance dans votre famille. Nous comprenons que cette situation soit pesante pour vous et particulièrement lourde à gérer et à supporter.

La consommation d'alcool régulière et dans l'excès est destructrice et peut entraîner des troubles du comportement allant jusqu'à des actes de violence. Ceci explique sans doute les débordements de votre père vis à vis de votre mère et de votre frère. Cela les explique mais ne justifie pas que vous les subissiez, vous et votre famille. C'est à votre père que revient la décision de trouver une aide pour arrêter ou diminuer ses consommations. S'il ne le fait pas, il est important que vous trouviez des conseils et du soutien pour vous protéger.

Nous allons vous donner des informations et orientations, qui nous l'espérons, vous permettront petit à petit de trouver des solutions pour ne plus avoir à subir l'alcoolisme et le comportement violent de votre père.

Pour vous protéger, vous et votre famille, nous vous proposons les coordonnées d'ENFANCE ET PARTAGE : 0 800 05 1 2 3 4 (Gratuit depuis un poste fixe) Du Lundi au Vendredi de 10h à 18h. Ce service téléphonique animé par des bénévoles s'adresse aux enfants. Il vise à protéger, défendre et prévenir les enfants contre toutes formes de maltraitance, que ce soit les violences physiques ou psychologiques.

Tous les trois, vous ne devez pas accepter la violence de votre père si violence il y a. Les violences psychologiques tout comme les violences physiques sont punies par la loi. Ne pas hésiter à appeler la police ou les urgences en cas de violences. Une autre solution existe, mais c'est bien sûr une décision difficile à prendre, c'est lorsqu'il y a eu des actes de violence, de porter plainte. Ce recours à la loi peut permettre à quelqu'un d'intervenir, mais aussi à votre père de réaliser jusqu'où il va.

Quant à la dépendance de votre père, elle exprime certainement un mal-être, qu'il n'arrive pas à surmonter autrement pour l'instant qu'en consommant de l'alcool. Prendre la décision d'arrêter de boire n'est pas facile et entamer des démarches pour se soigner peut prendre du temps. Cette décision appartient à votre père et à lui seul.

Vous aimeriez retrouver le père que vous connaissiez petite, pour cela l'aide que vous pouvez lui apporter est uniquement dans le dialogue. Essayez de lui parler sans juger sa consommation en profitant de moments où il est sobre pour lui dire qu'il existe des solutions pour s'en sortir, et lui parler de votre envie de retrouver votre père d' "avant".

Pour savoir comment aborder la situation avec votre père et trouver la bonne distance, vous pouvez vous adresser à une équipe de professionnels. Les équipes de CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) reçoivent les usagers d'alcool mais aussi leur entourage de manière anonyme et gratuite. N'hésitez pas à faire appel à l'un de ces centres afin de trouver du soutien, des conseils et de l'écoute.

Chacun des membres de votre famille pourrait y trouver une aide précieuse pour faire face à cette situation et tenter de solutionner les problèmes. Les consultations y sont confidentielles et gratuites. Vous trouverez ces centres en vous rendant sur notre site Alcool Info Service à la rubrique " Adresses utiles " lien en bas de page. Vous pouvez aussi nous appeler si vous avez des difficultés pour trouver l'adresse d'un CSAPA.

Suggérez à votre mère de nous appeler au 0980 930 930 (Ligne d'Ecoute Alcool Info, appel non surtaxé, tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin). Vous-même le pouvez ainsi que votre frère. Nous sommes joignables par tchat via notre site.

Prenez soin de vous.

---